

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	AUTOCARS FAURE
Raison sociale de l'entreprise	SAS

Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Annecy Gare routière - 1 place de la gare 74000 ANNECY - 45.901607, 6.120439
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Aix les Bains Gare Routière - Boulevard Wilson 73100 AIX LES BAINS - 45.688091, 5.909320
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 2 ITINERAIRE
Temps de parcours (en heures et minutes)	35 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 1 FICHE HORAIRE FREQUENCE VOLUME

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

DECLARATION ARAFER**ENTREPRISE : AUTOCARS FAURE****ANNECY/AIX LES BAINS****Jours de fonctionnement : tous les jours****capacité : 44 places**

ANNECY GARE ROUTIERE	AIX LES BAINS GARE ROUTIERE
03:50	04:25
05:50	06:25
07:50	08:25
09:50	10:25
11:50	12:25
13:50	14:25
15:50	16:25
17:50	18:25

AIX LES BAINS GARE ROUTIERE	ANNECY GARE ROUTIERE
07:55	08:30
09:55	10:30
11:55	12:30
13:55	14:30
15:55	16:30
17:55	18:30
19:55	20:30
21:55	22:30

Nombre d'Aller/retour quotidien	8
Capacité des autocars	44
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	256960

